

L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS PAR

keyyo

Innovation pour la téléphonie d'entreprise

**DE 450 000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

Présentée par :



Banque Présentatrice



Conseil

**Prix unitaire de l'offre : 6,50 € par action
Durée de l'offre : 20 jours calendaires**

Le présent communiqué établi par la société KEYYO est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de KEYYO réunie le 10 juin 2013 a adopté la résolution relative à la réduction du capital par voie d'offre publique de rachat d'actions. Le conseil d'administration de KEYYO a décidé, le 10 juin 2013, de mettre en œuvre la réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions de la Société, en vue de leur annulation conformément à l'article L. 225-207 du Code de Commerce.

L'offre publique de rachat au prix de 6,50 euros par action KEYYO, déclarée conforme par l'AMF le 11 juin 2013, porte sur un maximum de 450 000 actions soit 15,93% du capital et des droits de vote sur la base d'un nombre total de 2 825 000 actions et autant de droits de vote au 17 mai 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de KEYYO, déposées à l'AMF le 12 juin 2013, sont disponibles sans frais sur les sites Internet de KEYYO (<http://www.keyyo.com/fr/keyyo/investisseurs.php>) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenues sans frais auprès de Banque Delubac & Cie, 152 Boulevard Haussmann – 75008 Paris et de EuroLand Corporate, 17 avenue George V – 75008 Paris

Contacts

01 72 38 77 00



Président Directeur Général

Philippe Houdouin

phoudouin@keyyo.com

Directrice du Développement en charge
des finances

Marie-Pascale Clochard

mpclochard@keyyo.com

www.keyyo.com



Communication financière

Gilles Broquelet

gbroquelet@capvalue.fr

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.